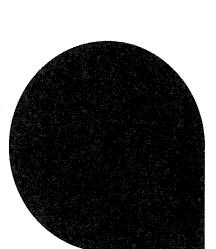


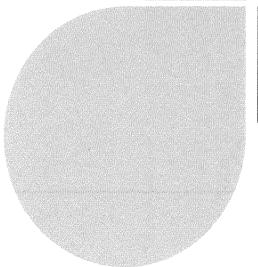


VILLE D'AUDINCOURT

8 Avenue Aristide Briand BP 45 199 25405 AUDINCOURT CEDEX







Débat d'Orientation **Budgétaire 2024**









courrier@audincourt.fr www.audincourt.fr



Envoyé en préfecture le 12/02/2024 Reçu en préfecture le 12/02/2024

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

2

Sommaire

Table des matières

1. Introduction	4
2. Organisation de la procédure budgétaire	7
3. Les résultats 2023 du Budget Principal	8
4. Équilibre 2024 des grandes masses du budget principal au stade du Budget Primitif	14
5. Le budget de fonctionnement par chapitre du budget principal	15
6. Présentation simplifiée de l'investissement du Budget principal	21
7. Pluriannuel d'investissement 2023 - 2026	23
8. Evolution de la charge de la dette et des annuités	24
9. Situation des Ressources Humaines	25
10. Evolution du budget de fonctionnement du Budget principal	28
11. Evolution du budget d'investissement du Budget principal	29
12. Situation de la dette au 1 ^{er} janvier 2024	30
13. Evolution des ratios d'endettement (2018 – 2026 prévisionnel)	31
14. Situation de la dette garantie au 31 décembre 2023	33
15. Le budget annexe « Santé »	35

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

1.Introduction

Comme la plupart des collectivités territoriales, la ville d'Audincourt traverse depuis quatre ans une série d'exercices budgétaires marqués par des crises successives et des difficultés multiples. Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, 2021 a été impactée par une réforme fiscale de l'État dans un contexte de reprise économique toujours fragile.

En 2022, l'inflation a durement frappé, impactant les coûts des énergies, des matériaux, de l'alimentaire ... L'année 2023, dans la continuité du deuxième semestre 2022, a subi une inflation persistante et une augmentation des taux d'intérêt. Malgré toutes ces contraintes, la ville a réussi à conserver un programme d'investissements très important tout en maîtrisant sa dette et en n'augmentant pas les impôts.

Les perspectives macroéconomiques 2024 confirment la tendance observée ces dernières années avec une croissance atone, une inflation toujours importante, une augmentation des coûts de l'énergie et des taux d'intérêts.

Cette année, la Ville d'Audincourt fait toujours face aux effets de cette situation qui perdure. La hausse du « panier du Maire », qui mesure les dépenses contraintes des collectivités, a été un peu plus faible que l'inflation (4,7 % contre 5,7%). Les conséquences de la hausse de prix et des charges contraintes se cumulent, réduisant fortement les marges de manœuvres de la collectivité au moment où elle en aurait le plus besoin. En effet, non seulement, elle doit répondre aux enjeux actuels : changement climatique, vieillissement de la population, crise du logement mais aussi être aux côtés de sa population, elle aussi fragilisée par l'inflation, par les augmentations de l'électricité et du gaz, par la perte de pouvoir d'achat.

Tous ces défis s'inscrivent dans un contexte accentué par la baisse continue des dotations et l'impact des réformes fiscales successives qui réduisent nos leviers d'action.

A Audincourt, nous refusons les impasses qui nous sont imposées. La ville fait le choix résolu de poursuivre ses engagements avec la volonté d'œuvrer pour une ville plus juste, plus solidaire, plus responsable.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les orientations budgétaires 2024. Elles s'articulent autour des priorités de notre mandat, avec l'objectif de bien vivre à Audincourt tout au long de sa vie.

Pour vivre bien, il faut disposer d'un logement décent, adapté aux besoins de chacun. La convention avec l'OPAH-RU sera poursuivie pour encourager les propriétaires privés à réhabiliter l'habitat ancien et dégradé. La lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil est aussi une de nos priorités et nous devons renforcer avec les services de l'Etat les repérages, les contrôles, les sanctions avec obligation de rénover avant de relouer.

Avec le vieillissement de la population, nous avons décidé de proposer aux habitants un parcours résidentiel à chaque âge de la vie, pour les familles. Depuis 2020, de beaux programmes ont vu le jour : villa génération, programme Fernand Léger. 2024 verra le lancement de deux beaux projets d'habitat inclusif : l'un rue Aristide Briand, porté par Nexity et Néolia, et l'autre rue de Dasle, porté par Idéha.

Le travail mené depuis des années paie enfin. **Cette année la population a dépassé les 14 000 habitants avec encore + 416 habitants en 2023.** Inverser une tendance démographique est difficile. Nous bénéficions de l'impact des nouvelles constructions : aux Champs Montants, à Pergaud, au centre-ville, aux anciens abattoirs, sur le quartier des Mines ou encore la réhabilitation des immeubles du quartier Perlinski.

2024 sera aussi l'année du début de la requalification du secteur de la gare pour lequel nous avons obtenu près d'1,9 millions de fonds friches. C'est le projet phare de la fin de ce mandat. Les études montrent la perspective de la construction de 60 à 80 logements sur le site.

L'augmentation de la population tient aussi à l'attention que nous portons de proximité et au maintien des commerces de qualité.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 11/02/2024

ID : 025-212500318-20240208-2024 002 DCM-DE

Pour vivre bien, il faut être en capacité de proposer une offre de soin cohérente et de qualité.

Le succès de la politique engagée depuis quelques années avec la prise en charge de la Maison Médicale de Garde et la création d'un Centre Municipal de Santé nous conforte dans nos choix.

Le recours à des cabinets de recrutement de professionnels de santé sera prolongé.

Le soutien à l'installation se poursuivra. Cette année, un jeune médecin généraliste devrait s'installer en libéral au mois d'août. Un médecin ophtalmologue est à nouveau présent dans le cabinet situé à Lucine.

Les actions de prévention telles que Juin Jaune ou Octobre rose seront reconduites.

Depuis plus de 20 ans, la ville a fait le choix d'accompagner les commerçants et les porteurs de projets en investissant dans des cellules commerciales.

Cette maîtrise du foncier permet d'offrir des conditions favorables à l'installation de nouveaux commerces, d'activités libérales ou de services. Il s'agit d'accompagner l'activité économique de notre ville, mais aussi de maîtriser l'offre commerciale.

En 2024, l'acquisition du café central au 42 grande rue va nous permettre de repenser cet espace au bord du Doubs avec la création d'un restaurant bistronomique et la réhabilitation de plusieurs logements en plein centre-ville.

L'entrée de la zone des Arbletiers, côté Lapeyre, va se transformer avec l'implantation de cinq nouvelles enseignes. Cet espace commercial - qui est entièrement occupé - commencera sa modernisation avec une approche plus respectueuse de l'environnement.

Pour vivre bien, il faut offrir un cadre de vie cohérent avec nos valeurs en investissant dans notre jeunesse, en favorisant l'éducation, l'accès aux sports et la culture. Elle est un moteur de la vie audincourtoise : Rencontres et Racines, Campagne à la Ville, Fête de la BD, littératures étrangères, l'offre est importante.

Elle s'est accrue avec le développement du Ph'Art, centre photographique régional. **2024, verra l'ouverture** d'un centre d'art contemporain avec la donation Patt et l'ouverture d'un tiers-lieu culturel, Le Cinq.

Le COSEC Les Vignoles se sera entièrement réhabilité avec l'action conjointe de PMA et du Département.

Cette année, la rénovation du centre Saint-Exupéry s'achèvera. L'éducation populaire sera à nouveau centrale, dans un écrin à la hauteur de ses ambitions, dans le quartier des Champs-Montants.

Cet équipement sera ouvert aux associations et aux structures comme IDéis pour accompagner les jeunes dans leurs projets.

La ville et le CCAS vont adhérer au réseau des Villes Amies des Aînés. Le CCAS pourra développer des actions au sein du centre Saint-Exupéry en direction des personnes âgées du quartier des Champs-Montants.

Nous travaillons à une revalorisation commerciale et des services à la population sur ce quartier avec notamment l'ouverture d'une agence postale communale.

Toutes ces priorités, logement, attractivité commerciale, santé, éducation, sport, culture, sont traversées par la même volonté de protéger notre environnement et de réduire notre empreinte carbone.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

ID: 025-212500318-20240208-2024 002 DCM-DE

Comment pourrions-nous bien vivre sans nous soucier de notre cadre de Publié le sommes engagés dans ce chemin : arrêt du glyphosate, cantine locale programme d'isolation des écoles et gymnases se termine.

En 2024, nous entamerons la dernière phase de la modernisation de notre éclairage public : après le changement de toutes les armoires, nous passerons définitivement en LED.

Nous poursuivons le plan de revégétalisation et de désimperméabilisation de la ville.

Notre engagement vise au développement harmonieux et réfléchi de notre ville qui permet de nous adapter aux défis de notre temps sans jamais oublier l'humain dans notre approche. La solidarité et la fraternité sont au cœur de toutes nos politiques et nous veillons à ce que le CCAS puisse toujours accompagner ceux qui en ont le plus besoin.

Nous nous inscrivons dans la durée. Pour parvenir à cette ambition, nous pouvons compter sur le travail en interne de nos agents, sur la recherche permanente de solutions innovantes. Notre bonne gestion, depuis de nombreuses années, nous permet de proposer des crédits au BP 2024 similaires à ceux de 2023.

Les tarifs municipaux ont été maintenus notamment ceux de la restauration scolaire. Ce choix nous permet de protéger les familles déjà confrontées aux effets de l'inflation et de baisse de pouvoir d'achat.

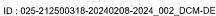
Les subventions versées aux associations sportives, culturelles, caritatives et éducatives seront préservées.

Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts pour la 28ème année consécutive.

Le recours à l'emprunt est limité à 1 million d'euros, malgré des taux en forte augmentation, sans pour autant compromettre l'objectif de stabilité du niveau d'emprunt sur le mandat.

Le débat est ouvert.

Reçu en préfecture le 12/02/2024



2. Organisation de la procédure

Préalablement au vote du Budget Primitif (BP), le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité et de les informer sur les perspectives pluriannuelles.

Le débat d'orientations budgétaires est également une étape obligatoire du cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements. Ainsi et en cas d'absence de débat d'orientations budgétaires : toute délibération relative à l'adoption du Budget Primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, Commune de Port la Nouvelle). Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA Versailles, 28/12/1999, Commune de Fontenay-le-fleury). Le débat d'orientations budgétaires ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget *(TA de* Versailles, 16/03/01 - M. Lafond c/ Commune de Lisses).

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion.

La délibération, quant à elle, est obligatoire et permet de prendre acte de la tenue du DOB. Le rapport doit être mis à la disposition du public à la mairie.

L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que le maire doit présenter à son organe délibérant, au cours des deux mois précédent l'examen du budget, un rapport décomposé comme suit:

- présentation des orientations budgétaires,
- des engagements pluriannuels envisagés,
- structure et gestion de la dette.

Le calendrier budgétaire 2024 sera le suivant :

- Débat d'orientations budgétaires en février
- La définition d'une stratégie en matière d'emprunt dès le mois de février
- Compte administratif 2023, en adéquation avec le Compte de Gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard, en avril. De fait il n'y aura pas de Budget Supplémentaire puisque le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2023 sera inscrit dès le Budget Primitif 2024.
- Budget primitif 2024 en avril
- Et éventuellement, en cours d'exercice, en cas de besoins, adoption de décisions modificatives équilibrées.

Remarques générales

A compter du 1er janvier 2023, la ville d'Audincourt applique par anticipation d'instruction budgétaire et comptable M57 pour son budget principal et son budget annexe Santé.

Les données comptables rétrospectives correspondent donc au plan comptable M14 et les données 2023 et postérieures sont présentées selon le nouveau référentiel.

Reçu en prefecture le 12/02/

Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

3. Les résultats 2023 du Budget

La capacité d'autofinancement

L'exercice 2023 dégage un résultat prévisionnel de 2,233 K€.

Dépenses de fonctionnement

peheuses de folictionnement					
	2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
011 Charges générales	3 700 086,51	3 099 491,89	3 685 699,41	4 688 532,65	4 678 843,81
012 Charges personnel	9 126 224,70	8 840 993,50	9 198 219,33	9 784 208,61	9 659 486,35
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
65 Charges de gestion	1 585 917,69	1 681 817,14	1 647 559,12	1 888 161,26	1 709 606,84
66 Charges financières	263 323,17	233 072,81	202 312,85	184 452,57	169 185,30
67 Charges spécifiques	30 748,04	134 159,45	78 364,89	19 683,91	16 128,72
68 Provisions	20 000,00	50 000,00	108 150,00	2 223,00	
Dépenses imprévues - M57	0,00	0,00	200 200,00	0,00	
Total opérations réelles	14 726 300,11	14 039 534,79	14 920 305,60	16 567 262,00	
Opérations d'ordre	633 699,66	852 082,96	1 132 935,47	1 071 781,05	GEN 100 0
Virement en investissement	033 033,00	032 002,30	1 132 335,47	10/1/01,05	654 188,3
THE SHORE SHOW AND ADDRESS OF THE SHOW ADDRESS OF					U,U
Total section	15 359 999,77	14 891 617,75	16 053 241,07	17 639 043,05	16 947 013,39
					,
Recettes de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
	2013	2020	2021	2022	CA 2023 estime
013 Atténuation de charges	443 766,98	486 072,14	327 347,85	253 150,37	280 355,80
70 Produits des services	1 058 606,37	469 094,24	563 009,47	1 123 307,05	1 223 082,22
73 Impôts et Taxes	11 730 353,02	11 713 566,42	12 196 474,37	12 418 091,40	5 461 263,70
731 Fiscalité locale	`	11 / 23 500,72	12,15001,51	12 410 051,40	7 656 281,59
74 Dotations	4 268 494,67	4 183 691,64	4 026 924,46	3 952 684,44	4 069 028,90
75 Produits de gestion	568 720,32	543 442,78	593 120,51	973 126,18	1 599 921,28
76 Produits financiers	1 132,95	1 037,76	1 070,31	1 212,39	1 780,4
77 Produits spécifiques	321 334,86	320 462,90	535 314,41	1 299 684,22	42 258,41
78 Reprises provisions	17 901,75	38 309,25	0,00	100 000,00	
Total opérations réelles	18 410 310,92	17 755 677,13	18 243 261,38	20 121 256,05	20 337 122,37
Opérations d'ordre	2,81	0,62	97 513,61	41 087,97	388,84
Résultat reporté		,		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u>'</u>
Total section	18 410 313,73	17 755 677,75	18 340 774,99	20 162 344,02	20 337 511,21
Cession	181 960,00	181 960,00	300 792,50	510 600,00	14 120,00
Solde d'exécution	3 050 313,96	2 864 060,00	2 287 533,92	2 523 300,97	3 390 497,82
Résultat N-1	2 031 656,81	1 759 424,85	2 499 932,63	1 983 524,68	1 868 189,23
Résultat brut	5 081 970,77	4 623 484,85	4 787 466,55	4 506 825,65	5 258 687,05
Besoin de financement investissement	-3 322 545,92	-2 123 552,22	-2 803 941,87	-2 638 636,42	-3 025 604,62
Résultat net	1 759 424,85	2 499 932,63	1 983 524,68	1 868 189,23	2 233 082,43
CAF	3 684 011	3 545 874	3 022 163	3 043 394	4 030 177
Capital de la dette	1 408 273	1 347 086	1 568 538	1 611 468	1 364 865
CAF nette	2 275 738	2 198 788	1 453 625	1 431 926	2 665 312
				- 102 020	_ 000 UL

CAF brute = recettes réelles de fonctionnement - produits des cessions d'immobilisations - dépenses réelles de fonctionnement

CAF nette = CAF brute – remboursement en capital de la dette

La capacité d'autofinancement brute correspond à la différence entre les recettes réelles (hors cession) et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce solde doit être positif et suffisant pour permettre le remboursement du capital de la dette. La capacité d'autofinancement nette est le montant issu du fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'équipement.

L'analyse du résultat prévisionnel 2023

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 025-212500318-20240208-2024 002 DCM-DE

Le montant prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 16,292 K€.

Pour les grandes lignes l'analyse prévisionnelle se décompose comme suit :

Chapitre 011 « Charges à caractère général », crédits non consommés pour 605 K€

011 Charges générales	

2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
3 700 086,51	3 099 491,89	3 685 699,41	4 688 532,65	4 678 843,81

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de gestion des services. Le niveau des dépenses 2023 est au même niveau que celles de 2022. Mais, ce dernier exercice incluait le versement du aux associations participant à Rencontres et Racines à hauteur de 300 K€ suite à l'introduction de la procédure de cashless. En 2023, ces versements ont été directement effectués par le régisseur des manifestations culturelles. Le niveau des dépenses du chapitre progresse de 300 K€.

Les principales évolutions concernent :

- la hausse du coûts de l'assurance, en particulier des bâtiments (+ 179 K€)
- l'OPAH-RU ce qui entraîne le paiement des prestations au cabinet Urbanis (112 K€) en progression de 35 K€ pour réaliser des études obligatoires ;
- l'audit de cybersécurité 38 K€ en grande partie subventionné dans le cadre du Plan de Relance ;
- les charges de copropriété (+ 25 K€)
- les charges liées à la donation Patt (frais d'expertise, d'acte, transport des œuvres, assurance...) pour 35 K€;
- les dépenses de fluides ont été maîtrisées dans l'attente de l'impact des travaux d'isolation des bâtiments.
- l'ensemble des dépenses courantes qui sont impactées plus ou moins fortement par la forte inflation.

Les crédits non consommés correspondent principalement aux dépenses de fluides (428 K€) qu'il est difficile d'évaluer.

Chapitre 012 « Charges de personnel », des crédits non consommés pour 300 K€

012 Charges p	ersonnel

2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
9 126 224,70	8 840 993,50	9 198 219,33	9 784 208,61	9 659 486,35

En 2022, la progression des charges de personnel correspond à:

- des mesures prises suite au passage au 1607 heures ;
- de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1er juillet 2022 ;
- du versement de la prime inflation de 100 € au mois de janvier 2022 ;
- du paiement des salaires 2022 du personnel de la Maison Médicale de Garde et du Centre Municipal de Santé (délibération 2022_109_DCM) pour 103 K€ ;

En 2023, la progression correspond à :

- la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % au 1er juillet 2023 ;
- la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat versée au mois de décembre 2023 (délibération 2023_146_DCM) pour un montant de 106 K€.
- le versement d'un capital décès (24 K€) : cette somme est remboursée intégralement par notre assurance.

Les crédits non consommés correspondent principalement à des recrutements dont la réalisation a été décalée et à une surestimation du coût de l'augmentation du point d'indice.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », des crédits non conso

	2019 2020				0240208-2024_002_D	CM-DE
	2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé	
5 Charges de gestion	1 585 917,69	1 681 817,14	1 647 559,12	1 888 161,26	1 709 606,84	

L'évolution de ce chapitre correspond :

65

- à l'impact du budget annexe Santé pour 48 K€ (délibération du 2023 168 DCM), aux écritures d'apurement des créances non recouvrées (non valeur, créances éteintes) pour 1 K€;
- à l'évolution des participations obligatoires (participations aux écoles privées), à PMA pour la gestion des feux tricolores et SYDED pour la gestion des bornes de recharges électriques);
- les subventions engagées ou versées dans le cadre de l'OPAH-RU pour 18 K€;
- la subvention accordée au CCAS s'élève à 555 K€. Cette somme comprend la pérennisation de l'abondement versé lors de la crise sanitaire de 2020 et au transfert de la gestion des relations avec le pôle d'addictologie (AHS-FC);
- la participation accordée à la Caisse des Écoles est de 43 K€;
- les subventions accordées aux associations et aux particuliers s'élèvent à 765 K€ (hors valorisation des prestations en nature).

Les crédits non consommés concernent principalement l'OPAH-RU, les relations avec le Budget Annexe Santé et le budget des Ressources Humaines

Chapitre 66 « Charges financières », des crédits non consommés pour 36 K€

	2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
66 Charges financières	263 323,17	233 072,81	202 312,85	184 452,57	169 185,30

L'inscription des crédits sur ce chapitre est toujours prudente. La ville a souscrit des emprunts à des taux d'intérêt particulièrement attractifs jusqu'en 2022. Ils remplacent des emprunts anciens aux taux élevés qui sont totalement amortis.

Chapitre 67 « Charges spécifiques », des crédits non consommés pour 10 K€

	2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
67 Charges spécifiques	30 748,04	134 159,45	78 364,89	19 683,91	16 128,72

Les prévisions pour ce chapitre sont toujours délicates. Les sommes mandatées des annulations de titres sur exercices antérieurs

Chapitre 68 « Provisions » solde 0 K€

	2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
68 Provisions	20 000,00	50 000,00	108 150,00	2 223,00	59 574,00

Des provisions ont été constituées en 2023 pour ajuster le montant des créances douteuses et en prévision des risques de contentieux concernant la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants.

Le montant estimé des recettes réelles de fonctionnement 2023 est de 20,337 M€.

Pour les grandes lignes l'analyse prévisionnelle se décompose comme suit :

Chapitre 013 « Atténuation de charges » présente une exécution supérieure de 31 K€ aux prévisions

	2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
013 Atténuation de charges	443 766,98	486 072,14	327 347,85	253 150,37	280 355,80

Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024 002 DCM-DE

Ce chapitre regroupe les différents remboursements liés aux Ressources H la sécurité sociale et la prévoyance. Sa prévision est donc difficile d'autal'objet d'un changement de contrat.

Le montant est en diminution depuis 2019 en raison de l'impact des modifications apportées aux clauses du contrat par l'assureur. En 2023, la Ville a versé un capital décès qui doit être remboursé dans le cadre de l'assurance du personnel (24 K€). Cette opération explique l'exécution supérieure aux prévisions.

Chap 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » présente une exécution supérieure de 100 K€ à la prévision.

	2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
70 Produits des services	1 058 606,37	469 094,24	563 009,47	1 123 307,05	1 223 082,22

Le niveau des recettes de ce chapitre retrouve un niveau proche de celui observé avant la crise sanitaire. En effet, en 2020 et 2021 l'exécution de ce chapitre a été très impactée par la crise sanitaire (format « variant » de Rencontres et Racines, annulations des manifestations, fluctuation la présence aux repas à la restauration scolaire ...).

Ce chapitre inclut, depuis 2022, également les reversements du budget annexe Santé au titre des charges de fonctionnement assurées par le Budget Principal pour 89 K€.

Comme les charges à caractère général, les prévisions budgétaires de ce chapitre ont été régulièrement ajustées courant 2023.

L'exécution supérieure des recettes par rapport aux prévisions s'explique par une fréquentation supérieure des structures de l'enfance et aux manifestations culturelles ainsi que de la facturation des droits sur les antennes aux opérateurs de téléphonie..

Chapitre 73 « Impôts et taxes » des recettes supérieures de 89 K€ aux prévisions

	2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
73 Impôts et Taxes	11 730 353,02	11 713 566,42	17 180 474 97	4,37 12 418 091,40	5 461 263,70
731 Fiscalité locale			12 196 474,37		7 656 281,59

L'application des réformes de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et de la diminution de moitié des bases locatives des locaux industriels a modifié en profondeur le périmètre des recettes fiscales.

Les recettes fiscales sont désormais suivies dans deux chapitres distincts. Globalement la progression enregistrée d'un exercice sur l'autre est de 700 K€

- Le chapitre 73 comprend les attributions des compensation et la dotation de Solidarité Communautaire versées par PMA et le FNGIR. Les montants perçus sont conformes aux prévisions car ils sont figés ou peu susceptibles d'évoluer.
- Le chapitre 731 regroupe le produit des impôts locaux et de différentes taxes
 - le montant de la taxe additionnelle aux droits de mutation : le montant perçu 311 K€ est en diminution de 100 K€ par rapport à 2022, mais se situe dans la moyenne des encaissements de la période 2019 2023 ;
 - La Taxe sur l'Électricité évolue suite à l'entrée en vigueur d'une réforme sur le mode de calcul et de reversement de la taxe ;
 - La Taxe sur la Publicité Extérieure : le montant de 152 K€ émis en 2023 correspond à la taxe 2022 dont l'émission a été retardée pour permettre le recensement des dispositifs publicitaires. Avant ce travail, le montant perçu oscillait entre 72 et 100 K€ ;

Les recettes de fiscalité directe locale :

• le montant de Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires est en progression de 74 K€ pour atteindre 155 K€. Les services d'assiette étudient cette évolution qui concerne l'ensemble des collectivités ;

Reçu en préfecture le 12/02/2024

la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants a été émise pour montant est de 118 K€. Il s'agit d'une recette brute. Les dégrè ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE commune seront prélevés en 2024 (voir chapitre 014 en dépenses)

le montant de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties est de 11 K€;

la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est la principale recette fiscale de la commune. L'évolution du produit repose sur une dynamique des bases inférieure à la revalorisation décidée en Loi de Finances pour les locaux des particuliers ;

L'exécution supérieur de ce chapitre par rapport à la prévision correspond à la taxe additionnelle aux droits de mutation perçue au mois de décembre et l'ajustement annuel du produit des impôts directs.

Chapitre 74 « Dotations et participations » les recettes sont supérieures de 109 K€ aux prévisions

	2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
74 Dotations	4 268 494,67	4 183 691,64	4 026 924,46	3 952 684,44	4 069 028,90

Ce chapitre est également concerné par les deux réformes fiscales évoquées plus haut.

Il convient de noter que la Dotation Forfaitaire progresse pour la première fois depuis plusieurs années car la Loi de Finances pour 2023 a exceptionnellement suspendu l'application du dispositif d'écrêtement. Seul le mécanisme d'actualisation lié à l'évolution de la population a été pris en compte et à permis un gain de 21 K€. Cette évolution favorable de la population a également un effet bénéfique sur la Dotation de Solidarité Urbaine, qui progresse de 43 K€.

Le niveau de recettes supérieures aux prévisions s'explique par l'encaissement de la subvention pour l'audit de cybersécurité (50 K€) dans le cadre du plan de relance et par la perception de la subvention de l'État dans le cadre de la scolarisation des enfants de moins de trois dans les écoles privées pour les années 2022 et 2023 d'un montant de 24 K€ pour chaque exercice.

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » sont supérieures de 109 K€ au prévisions

	2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
75 Produits de gestion	568 720,32	543 442,78	593 120,51	973 126,18	1 599 921,28

Ce chapitre correspond principalement aux locations d'immeubles. Son montant est difficile à évaluer car il dépend de l'occupation des cellules commerciales et des logements.

La progression enregistrée entre 2021 et 2022 correspond d'une part à la constatation du produit des buvettes de Rencontres et Racines pour 349 K€: jusqu'à présent les associations encaissaient la totalité des recettes et nous reversaient un forfait sur le chiffre d'affaire réalisé. A cela s'ajoutent des régularisations de charges locatives sur les exercices 2020 et 2021 (30 K€).

Depuis l'application du référentiel M57, en 2023, une partie des recettes spécifiques est désormais inscrite dans ce chapitre. On y trouve notamment les remboursements d'assurance dont 475 K€ lié au sinistre de la MJC Saint-Exupéry. En 2023, la première partie du legs Lanoire (112 K€) et les écritures concernant la fin anticipé du crédit-bail Jenner - Maîtrepierre (106 K€) ont été constatées à ce chapitre.

Le niveau d'exécution supérieur s'explique par les ajustements des comptes loyers et charges, ainsi que les recettes du service culturel (buvettes de Rencontres et Racines).

Chapitre 77 « Produits spécifiques » les recettes sont supérieures de 42 K€ aux prévisions

	2019	2020	2021	2022	CA 2023 estimé
77 Produits spécifiques	321 334,86	320 462,90	535 314,41	1 299 684,22	42 258,48

En 2023, il n'y avait aucune prévision au Budget Primitif pour ce chapitre. En effet, il n'enregistre désormais que des opérations exceptionnelles, pouvant difficilement être estimées :

Les annulations de mandats sur exercices antérieurs. Parmi les sommes constatées, 24 K€ concernent des dégrèvements sur les Taxes Foncières, suite à des réclamations portées sur les exercices 2017 à 2022, dans le cadre d'un travail de fiabilisation des bases communales.

Les produits de cession se sont élevés à 14 K€ (réglementairement section d'investissement au chapitre 024).

Envoyé en préfecture le 12/02/2024 Reçu en préfecture le 12/02/2024 Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

Le résultat 2023 est meilleur qu'en 2022 en raison de la progression des recettes conjuguée à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les excédents de recettes et les crédits non consommés en dépenses en section de fonctionnement représentent un montant de 1,523 M €

A cela s'ajoutent :

- les crédits prévus pour l'équipement de la MJC Saint-Exupéry et du Centre d'éveil, non engagés en 2023 et qui seront réinscrits en 2024 (116 K€) ;
- des crédits d'acquisition différés qui seront réinscrits en 2024 (136 K€) ;
- le remboursement des prêts souscrits en 2023 uniquement à partir de 2024 : 31 K€;
- des crédits annulés pour les travaux sur les bâtiments (120 K€) et sur les infrastructures (283 K€) ;
- des crédits prévus pour les amortissements non utilisés pour 121 K€;

Reçu en préfecture le 12/02/2024

4. Équilibre 2024 des grande Publié le Publié le ID: 025-212500318-2024-002_DCM-DE budget principal au stade du Budget Primitif

	2021	2022	2023	2024
Charges de personnel (budget ressources humaines)	9 250 000	9 350 000	10 322 000	10 322 000
Charges de fonctionnement et exceptionnelles	6 451 965	7 159 079	6 941 417	6 918 000
Charges financières (intérêts de la dette)	250 000	205 000	205 000	220 000
Virement à la section d'investissement et amortissements	5 265 882	4 616 733	3 595 334	3 690 770
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 217 847	21 330 812	21 063 751	21 150 770
Dotation de l'État (Dotation forfaitaire et DSU)	2 343 415	2 280 451	2 236 101	2 303 601
Dotations PMA (Attributions de compensation + DSC)	5 193 512	5 194 330	5 193 505	5 195 110
Fiscalité et compensations fiscales	6 970 051	7 217 930	7 892 650	7 747 902
FNGIR et DCRTP	387 546	387 546	375 550	410 099
Autres recettes de fonctionnement	3 823 391	4 267 031	3 497 756	3 260 976
Solde d'exécution reporté (sode)	2 499 933	1 983 525	1 868 189	2 233 082
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 217 847	21 330 812	21 063 751	21 150 770

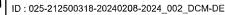
Budget d'investissement

2021	2022	2023	2024
8 699 658	8 819 148	5 163 964	4 449 500
1 593 000	1 556 854	1 525 524	1 482 323
620 608	308 028	250 000	446 771
10 913 266	10 684 030	6 939 488	6 378 594
2 461 709	4 484 103	7 110 426	6 005 149
0	0	0	0
13 374 975	15 168 133	14 049 914	12 383 743
	8 699 658 1 593 000 620 608 10 913 266 2 461 709	8 699 658 8 819 148 1 593 000 1 556 854 620 608 308 028 10 913 266 10 684 030 2 461 709 4 484 103 0 0	8 699 658 8 819 148 5 163 964 1 593 000 1 556 854 1 525 524 620 608 308 028 250 000 10 913 266 10 684 030 6 939 488 2 461 709 4 484 103 7 110 426 0 0 0

FCTVA – TA – Amendes de polices	560 000	610 000	680 000	774 000
Autres recettes	2 574 384	2 957 297	1 642 830	892 500
Emprunt	2 513 000	2 500 000	1 021 324	1 021 324
Virement de la section de fonctionnement et amortissements	5 265 882	4 616 733	3 595 334	3 690 770
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 913 266	10 684 030	6 939 488	6 378 594
Reports et restes à réaliser	338 157	1 689 570	2 792 326	2 473 194
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 123 552	2 803 942	2 638 636	2 999 395
Solde d'exécution reporté (solde)	209 271	744 609	1 679 464	532 560
TOTAL GENERAL	13 374 975	15 168 133	14 049 914	12 383 743

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



5. Le budget de fonctionnemen du budget principal

Les données présentées ci-dessous pour les exercices 2019 à 2022 sont présentées selon les règles de l'instruction budgétaire et comptable M14. Pour les exercices postérieurs, elles sont présentées selon les règles de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Correspondant à une période de crise sanitaire, les données du budget 2020 ne sont pas présentées.

• <u>Dépenses réelles de Fonctionnement : 17.460.000 €</u>

La dépenses réelles de fonctionnement sont stables entre 2023 et 2024 alors que les prévisions d'inflation des organismes de conjoncture se situent autour de 2,4 %.

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
Total opérations réelles	16 714 079,00	16 567 262,00	17 468 417,00	16 292 825,02	17 460 000	17 480 000	17 500 000

Le détail de l'évolution des prévisions budgétaires par chapitre est le suivant :

Chapitre 011 « Charges à caractère général »

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
011 Charges générales	4 705 771,00	4 688 532,65	5 043 110,00		5 000 000	5 000 000	5 000 000

Les charges générales sont envisagées de manière stable de Budget à Budget malgré un réalisé prévisionnel 2023 de 4,67 M€. Cette évolution prévisionnelle tient compte des éléments suivants :

- Une stabilité des charges liées aux fluides : les économies réalisées dans le cadre du plan de sobriété et l'isolation des bâtiments permettront de dégager des marges, qui, après analyse, pourront être intégrées lors du vote du Budget Primitif;
- Maintien à un niveau élevé du montant des assurances en particulier pour les bâtiments ;
- Hausse des charges de copropriété suite aux travaux approuvés lors des assemblées générales (30 K€);
- Poursuite de l'OPAH-RU selon le contrat signé avec Urbanis ;
- Les travaux réalisés en interne doivent conduire à maîtriser le coûts de la gestion des déchets suite au passage de la TEOM à la REOMI ;

Une partie de la hausse due à l'inflation devra être absorbée par des économies internes.

Chapitre 012 « Charges de personnel »

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
012 Charges personnel	9 350 000,00	9 784 208,61	9 960 000,00	9 659 486,35	9 960 000	9 960 000	9 960 000

Le chapitre 012 regroupe l'ensemble des dépenses de personnel de la collectivité. En 2024, l'enveloppe proposée au Budget Primitif sera d'un niveau comparable à celui de l'année 2023. L'évolution des crédits fait l'objet d'une partie spécifique dans le présent rapport.

Chapitre 014 « Atténuations de produits »

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000	50 000	50 000

A partir de 2024, le montant des dégrèvements au titre de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) mis à la charge de la commune est imputé à ce chapitre. Le montant est très volatile. Une somme de 50 K€ est prévue ; elle est à mettre en relation avec le produit de la taxe encaissée en 2023 (118 K€).

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

					ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE				
	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	Projeté	projeté	projeté		
65 Charges de gestion	1 817 461,00	1 888 161,26	1 848 007,00	1 709 606,84	1 800 000	1 800 000	1 800 000		

Les principales évolutions entre 2023 et 2024 concernent :

- L'inscription des subventions exceptionnelles dans ce chapitre depuis 2023 suite à l'adoption de l'instruction budgétaire M57 (30 K€).
- La participation à verser au budget annexe « Santé » est estimée à 50 K€ proche des niveaux constatés à la clôture des comptes 2023.

Le montant de la subvention accordée au CCAS est maintenu à son niveau actuel.

L'enveloppe globale de subventions aux associations sera maintenue stable par rapport au budget 2023.

Chapitre 66 « Charges financières »

P	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
66 Charges financières	205 000,00	184 452,57	205 000,00	169 185,30	220 000	240 000	260 000

Ce chapitre comprend principalement les charges d'intérêt des emprunts contractés par la collectivité.

La principale inconnue demeure les taux d'intérêt auxquels la ville aura accès. Depuis 2016, les taux auxquels les contrats étaient souscrits étaient poches ou inférieurs à 1 %. L'année 2022 a été marquée par une forte hausse des taux (même si la Ville d'Audincourt a pu souscrire un prêt au taux de 0,90 %). En 2023, deux contrats ont été signés à un taux de 3,68 %. Les majorité des autres offres proposaient des taux à plus de 4 %. Par prudence, l'hypothèse de taux pour 2024 et les années suivante est de 5,5 %.

Chapitre 67 « Charges spécifiques »

,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
67 Charges spécifiques	61 847,00	19 683,91	12 300,00	16 128,72	30 000	30 000	30 000

Suite à l'adoption de la norme M57, les crédits ouverts aux chapitre 67 correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs. Les autres dépenses qui figuraient jusqu'à présent dans ce chapitre sont désormais intégrées au chapitre 65.

Chapitre 68 « Provisions »

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
68 Provisions	0,00	2 223,00	0,00	59 574,00	0	0	0

Les prévisions d'inscription correspondent à la provision pour risque d'impayés qui seront ajustées au vu des informations transmises par le Service de Gestion Comptable (SGC) du Pays de Montbéliard (DDFIP).

Les dépenses à affecter

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
Dépenses à affecter – M57	574 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000	400 000	

En M14, ce chapitre permet de faire face à des dépenses non prévisibles en début d'exercice. Aucune dépense ne peut être mandatée sur cette ligne ; elle ne sert qu'à alimenter les lignes de dépenses réelles votées lors des décisions modificatives.

Cette possibilité n'existe plus en tant que tel en M57. Afin de conserver une lisibilité des évolutions et afin de ne pas faire apparaître d'évolution artificielle des évolutions de crédits ouverts par chapitre, il a été choisi de les présenter de manière isolée.

Recettes réelles de Fonctionnement : 18.917.687 €

Envoyé en préfecture le 12/02/2024 Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

Les recettes réelles de fonctionnement accusent un léger tassement.

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
Total opérations réelles	19 347 287,00	20 121 256,05	19 195 562,00		18 917 688	18 911 347	18 937 340

Le détail de l'évolution des prévisions budgétaires par chapitre est le suivant :

Chapitre 013 « Atténuation de charges »

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
013 Atténuation de charges	271 000,00	253 150,37	249 000,00	280 355,80	240 000	240 000	240 000

Ce chapitre regroupe les remboursements concernant les rémunérations, la sécurité sociale et la prévoyance. Sa prévision est donc difficile à estimer : elle est liée au taux d'absentéisme et au au taux de remboursement. Le montant proposé pour les exercices 2024 à 2026 s'appuie sur les montants constatés en 2023 suite à la dernière révision de notre contrat avec RELYENS.

Chap 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses »

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
70 Produits des services	1 187 511,00	1 123 307,05	1 100 341,00	1 223 082,22	1 100 000	1 100 000	1 100 000
			•			1	

Par principe, les prévisions budgétaires pour ce chapitre sont relativement constante d'année en année bien que certains postes connaissent des variations sensibles d'un exercice sur l'autre.

Par exemple, les redevances et droits des services à caractère culturel dépendent, du nombre d'entrées aux manifestations, notamment pour la plus importante d'entre elles, Rencontres et Racines. Pour les années 2024 à 2026, il est considéré que Rencontres et Racines se tiendra selon son format traditionnel. Les recettes liées à la gestion des buvettes de la manifestations sont inscrites au chapitre 75 à compter de 2022.

Le reversement des charges de mise à disposition de personnel à la Caisse des écoles au titre du Projet de Réussite Éducative s'inscrit à désormais dans ce chapitre (22 K€).

La valorisation des charges locatives et de personnel reversées par le Budget annexe Santé est estimée à 53 K€.

Chapitre 73 et 731 « Impôts et taxes »

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
73 Impôts et Taxes	17 707 050 00	12 410 001 40	5 457 255,00	5 461 263,70	5 459 625	5 459 625	5 459 625
731 Fiscalité locale	12 202 859,00	12 418 091,40	7 144 265,00	7 656 281,59	7 485 175	7 586 989	7 690 327

Ces chapitres comprennent notamment la fiscalité directe dont les taux seront inchangés pour 2024, les compensations fiscales et les recettes de fiscalité indirecte.

Suite à l'adoption de la norme M57, le chapitre 73, qui jusqu'à présent retraçait l'ensemble des recettes fiscales, est désormais scindé en deux : On distingue désormais les impôts et taxes (chapitre 73) des ressources de la fiscalité locale (chapitre 731).

Chapitre 73 : Impôts et taxes :

CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES

		CA 2022	CA 2023 prévisionnel	2024 estimé	2025 estimé	2026 estimé
73211	Attributions de compensation	5 114 863,70	5 114 863	5 114 863	5 114 863	5 114 863
73212	Dotation de Solidarité Communautaire	79 466,00	81 885	80 247	78 642	77 070
73221	FNGIR	264 515,00	264 515	264 515	264 515	264 515
	Total	5 458 844,70	5 461 263	5 459 625	5 458 020	5 456 447

Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

Les recettes des impôts et taxes concernent les Attributions de Compensat Communautaire (DSC) et le FNGIR. Ces ressources sont par définition périmètre de PMA).

• Chapitre 731 : fiscalité directe locale :

		CA 2022	CA 2023 prévisionnel	2024 estimé	2025 estimé	2026 estimé
73156	Versement mobilité	959,46	375	1 000	1 000	1 000
73132	Taxe Pylônes	16 014,00	16 800		17 137	17 308
73141	Taxe sur électricité	146 145,71	254 605			200 000
73174	Taxe Locale Publicité Extérieure	4 503,68	152 585			130 000
73123	Droits de mutation	411 813,85	333 949			250 000
		F04 707 70	750 244	FAT 207		F00 500
	Total taxes diverses	591 797,70	758 314	597 967	598 137	598 308
		591 797,70	758 314	597 967	598 137	598 308
	Taxe Habitation résidences secondaires	591 797,70 81 430	155 049,00			100 000
				100 000	100 000	
73111	Taxe Habitation résidences secondaires		155 049,00	100 000	100 000 60 000	100 000
73111	Taxe Habitation résidences secondaires Taxe Habitation Locaux Vacants	81 430	155 049,00 118 096,00	100 000 60 000 11 000	100 000 60 000 11 000	100 000 60 000 11 000
73111	Taxe Habitation résidences secondaires Taxe Habitation Locaux Vacants Taxe Foncier Non Bâti	81 430 9 338	155 049,00 118 096,00 11 267	100 000 60 000 11 000 253 369	100 000 60 000 11 000 257 169	100 000 60 000 11 000
	Taxe Habitation résidences secondaires Taxe Habitation Locaux Vacants Taxe Foncier Non Bâti Coefficient correcteur	81 430 9 338 234 905 6 041 776	155 049,00 118 096,00 11 267 246 588 6 348 263	100 000 60 000 11 000 253 369 6 522 839	100 000 60 000 11 000 257 169 6 620 682	100 000 60 000 11 000 261 027 6 719 992
73111 73111	Taxe Habitation résidences secondaires Taxe Habitation Locaux Vacants Taxe Foncier Non Bâti Coefficient correcteur Produit TF Bâti	81 430 9 338 234 905	155 049,00 118 096,00 11 267 246 588	100 000 60 000 11 000 253 369 6 522 839	100 000 60 000 11 000 257 169 6 620 682	100 000 60 000 11 000 261 027 6 719 992

La prospective des recettes de fiscalité directe est construite autour des hypothèses suivantes :

Pour les taxes diverses :

- Revalorisation de la taxe sur les pylônes de 1 % par an
- Taxe sur l'électricité : prévisions de 200 K€ pour tenir compte de la réforme des calculs et des modes de versement en cours (hors régularisations sur exercices antérieurs).
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : prévision prudente de 130 K€ suite aux travaux de recensement et de vérification des déclarations en 2022-2023. Les tarifs n'ont pas été revalorisés depuis 2019.
- Droits de mutation stables à 250 K€ suite aux informations récurrentes d'une diminution des montants collectés depuis plusieurs mois.

Pour la fiscalité directe locale :

- La stabilité des taux d'imposition sera poursuivie en 2024. Il s'agit d'un fondement de la politique fiscale menée par la commune depuis 1996. Les seules évolutions sont liées à des mesures législatives : la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales a entraîné l'intégration du taux de taxe sur le foncier bâti du Département dans celui de la commune.
- Le montant de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires est estimé de manière prudente à 100 K€, car il semble très volatile.
- Depuis 2023, la Ville d'Audincourt perçoit la Taxe habitation sur les Locaux Vacants. Son montant est très volatile, a pour but d'inciter le retour de bien inoccupé sur le marché de la location ou de la vente. Par prudence, son montant 2024 est estimé à 60 K€.
- Le produit de la Taxe Foncières sur les propriétés non bâties est estimé à 11 K€.
- L'évolution du produit de la Taxe sur le Foncier bâti est liée à la revalorisation des bases et dépend par conséquent du niveau de l'inflation. Au vu des revalorisations effectives des années précédentes, il est proposé de retenir une progression des bases et du montant des exonérations fiscales de 2,75 % pour 2024 et 1,50 % pour les années suivantes. Le produit peut être évalué à 6 522 K€.



ÉVOLUTION DES BASES ET PRODUIT DE LA TAXE FONCIÈRE BÂTIE - ÉTAT 1

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

(Hors coefficient correcteur)

	2021	2022	2023	2024 simulé
	,			
Locaux habitation ordinaire (base)	9 506 234	9 786 615	10 572 281	10 974 028
% évolution par rapport à N-1		2,95%	8,03%	3,80%
Locaux habitation social (base)	1 632 886	1 683 613	1 792 698	1 860 821
% évolution par rapport à N-1		3,11%	6,48%	3,80%
Autres locaux passibles de la TH (base)	63 321	63 688	60 314	41 084
% évolution par rapport à N-1		0,58%	-5,30%	-31,88%
Locaux à usage professionnel et commercial (base)	3 443 764	3 445 627	3 430 813	3 430 813
% évolution par rapport à N-1		0,05%	-0,43%	0,00%
Locaux industriels et assimilés (base)	530 076	553 632	530 736	530 736
% évolution par rapport à N-1		4,44%	-4,14%	0,00%
Total	15 176 281	15 533 175	16 386 842	16 837 481
% évolution par rapport à N-1		2,35%	5,50%	2,75%
		-		
Taux	38,74 %	38,74 %	38,74 %	38,74 %
Produit	5 879 291	6 017 552	6 348 263	6 522 840

Chapitre 74 « Dotations et participations »

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
74 Dotations	3 729 307,00		3 855 567,00		3 704 727	3 596 573	3 519 228

		CA 2022	CA 2023 prévisionnel	2024 estimé	2025 estimé	2026 estimé
74444	TE	055 404 00	076 070	000 000	702.000	600.000
74111	Dotation forfaitaire	955 134,00				
741123	Dotation solidarité urbaine	1 325 317,00		1 405 601		1 480 601
744	FCTVA	21 267,27	43 216	27 687		
74718	Subvention État	56 738,46	232 457	40 000	20 000	20 000
7472	Subvention Région	36 610,00	45 789	20 000	20 000	20 000
7473	Subvention CG 25	23 600,00	26 600	15 000	15 000	15 000
74741	Subvention Commune	4 927,25	4 883	10 000	10 000	10 000
74751	Subvention PMA	112 683,00	131 245	100 000	100 000	100 000
7476	CCAS et Caisse des Ecoles	0,00	0	0	0	0
747888	CAF	825 919,00	721 053	700 000	693 000	686 070
747888	Autres	157 560,56	86 484	60 000	60 000	60 000
7482	Compensation perte droits de mutation	1 221,00	2 003			
748312	DCRTP	123 031,00	123 031	116 879	111 035	105 484
74836	FDPTP	30 185,40	30 216	28 705	27 269	25 906
74833	Compensation Taxe Foncière	258 683,00	255 074	262 726	266 667	270 667
	Compensation Taxe Habitation					
7484	Dotation recensement	2 491,00	2 552	2 629		
7485	Titres sécurisés	17 316,50	19 954	17 500	17 500	17 500
7488	Autres	0,00				
	Total	3 952 684,44	4 069 028	3 704 727	3 596 573	3 519 228

Ce chapitre est impacté par la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales (suppression de la compensation liée à cet impôt) et par la réforme des bases locatives des locaux industriels (augmentation des compensations de taxe foncière).

La composante forfaitaire de la DGF est estimée en baisse de 78 K€. Le prélèvement au titre de la péréquation nationale sera atténué par l'actualisation prenant en compte la progression de la population.

La Dotation de Solidarité Urbaine est estimée en progression de 35 K€.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle Publié le Péréquation de la Taxe professionnelle sont estimés en diminution (variat ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE Globale de Fonctionnement au niveau national).

Les participations versées par la CAF seront inscrites de manière prudente au Budget Primitif pour tenir compte de l'évolution de l'offre de service. De plus, le contrat liant la Ville à la CAF va être renégocié avec un versement direct de certaines participations aux partenaires (Francas, MJC...).

Le reversement de la Caisse des Écoles au titre du Projet de Réussite Éducative est désormais inscrite au chapitre 70.

ZOOM SUR LA FISCALITÉ ET DOTATIONS

	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	2024 estimé	2025 estimé	2026 estimé
Dotation forfaitaire	955 134	976 372	898 000	793 000	688 000
Dotation de Solidarité Urbaine	1 325 317	1 368 101	1 405 601	1 443 101	1 480 601
	2 280 451	2 344 473	2 303 601	2 236 101	2 168 601
Fiscalité directe	6 959 247	7 637 576	7 485 175	7 586 989	7 690 327
Compensations fiscales	258 683	255 074	262 726	266 667	270 667
Compensation des réformes fiscales	417 731	417 762	410 099	402 820	395 905
	7 635 661	8 310 411	8 158 001	8 256 476	8 356 899
PMA : Att compensation et DSC	5 194 330	5 196 748	5 195 110	5 193 505	5 191 932
Total général	15 110 442	15 851 632	15 656 712	15 686 082	15 717 432

Le tableau ci-dessus montre une très grande stabilité de nos recettes fiscales et de DGF. Les gains générés par la fiscalité compensent à peine les pertes sur les dotations et les compensations. Cette situation explique l'effort important et constant à la maîtrise des charges de fonctionnement.

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
75 Produits de gestion	505 110,00	973 126,18	1 389 134,00	1 599 921,28	928 160	928 160	928 160

Chapitre stable correspondant notamment aux revenus des immeubles loués par la collectivité. La progression des prévisions entre 2022 et 2023 correspond aux produits de gestion des buvettes du Festival Rencontres et Racines (impact du cashless).

Chapitre 77 « Produits spécifiques »

	BP 2022	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	BP 2026 projeté
77 Produits spécifiques	1 351 500,00	1 299 684,22	0,00	42 258,48	0	0	0

Le chapitre 77 est fortement impacté par l'application de la norme budgétaire et comptable M57. La plupart des recettes inscrites jusqu'à présent dans ce chapitre figurera désormais au chapitre 75 à l'exception du produit des cessions et les annulations de mandat sur exercice antérieur.

Il n'est prévu aucune inscription budgétaire pour ce chapitre au titre de 2024 et les exercices suivants.

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

6. Présentation simplifiée de l'investiss Budget principal

Potentiel d'investissement 2024 : 4.449.500 €

Potentiel d'investissement 2025 estimé : 3.309.933 € Potentiel d'investissement 2026 estimé : 3.447.519 €

Le potentiel d'investissement est encore important (4,4 M €), auquel s'ajouttent sur cinq ans les 3,5 M€ dédiés au projet d'aménagement du site de la Gare, qui, pour mémoire sont en partie financés à l'aide du fonds friches (1,8 M€).

Il s'inscrit dans la continuité des exercices 2021 à 2023 pour finaliser le programme rénovation énergétique des bâtiments communaux (écoles et gymnase l'Espérance) en profitant des financements issus du Plan de Relance, des aides du Département et de la Région. Il a été complété par un recours à l'emprunt à des taux très faibles.

La projection prospective sur les exercices 2025 et 2026 est estimée de manière prudente avec un recours à l'emprunt de 1 M€ par an.

L'évolution du besoin de financement est le suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel
Nouveaux emprunts	1 000 000	2 500 000	2 500 000	995 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Remboursement du capital	1 453 086	1 462 538	1 611 468	1 364 865	1 460 323	1 435 737	1 304 145
Evolution du besoin							
de financement (II article 13 de la loi de programmation des Finances publiques)	-453 086	1 037 462	888 533	-369 865	-460 323	-435 737	-304 145

Reçu en préfecture le 12/02/2024

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

Orientations d'investissements 2024 :

Transition écologique	1 050 000 €
Rénovation de l'éclairage public – 2 ème tranche	420 000
Végétalisation de places (programme 1000 arbres)	300 000
Continuité cyclable	30 000
Fin du programme de réhabilitation énergétique des écoles et aménagements complémentaires	300 000
Tranquillité publique	250 000 €
Vidéoprotection	150 000
Sécurisation Écoles	100 000
Aménagement urbain	1 921 000 €
Programme définitif de voirie en cours de définition	585 000
Aménagement de la gare : participation à l'équilibre	118 000
Aménagement de l avenue jean Jaurès, grande rue	
Travaux préparatoires projets urbains	310 000
Acquisitions – (cessions 645 000 €)	588 000
Travaux bâtiments/Sport	65 000€
Éclairage en LED du Stade des Cantons	65 000
Travaux bâtiments/École	70 000 €
Divers travaux d'amélioration du patrimoine	70 000
Travaux bâtiments/Divers	346 000 €
Travaux de chaufferie : rénovation / optimisation de la régulation	70 000
Divers travaux d'entretien du patrimoine	276 000
Mobilier urbain – Jeux – espace public	126 000 €
Divers travaux de voirie	86 000
Autres aménagements (mobilier urbain et jeux)	30 000
Forêt/Autres	10 000
Acquisitions liées au fonctionnement des services	621 500 €
Informatique	201 500
Véhicules	200 000
Équipements	200 000

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

7. Pluriannuel d'investissement 2023 - 2026

		707			1000	2000 000 0100	
	PREVISIONS DOB 2023	575	PREVISIONS DOB 2024	PREVISIONS DOB 2025	DOB 2025	PREVISIONS DOB 2026	_
	Dépenses Rame	71	Dépenses Regalles	Dépenses	Medellos	Dépenses Repettes	
Dépenses imprévues	210 000	321	406 771	200 000		200 000	
FCTVA - TA - Amendes de police	10 000	3.0.0.0.0.0.0.0	10 000 824 000	10 000	000 404	10 000	
Emprunt			1 482 323 1 021 324	1 457 737	72E 130 T	1 326 145 1 021 329	a con
Opérations d'ordre	30 000	35.5	64 -	30 000	000 082	30 000 25 000	
Virement de la section de fonctionnement		085 at	707 628		641.347	0PE	
Virement de la section de fonctionnement issu du résultat	TO T	905 ZSS	2 233 062		1 800 000	1 800 000	I
TOTAUX	1775 524 4 5		. 1 929 094 5 556 09A	1 697 737	4 247 1771	1 566 145 4 853 615	KGN
Rénovation énergétique des écoles			non nac				
Rénovation MJC ST Exupéry	£ 000 08	100 S 0 S 5	2000 0000				
Rénovation énergétique du gymnase l'Espérance							
Modernisation et réduction de l'empreinte énergétique de l'éclairage public	250 000	137 500	420 000 105,000				
Projet culturel	50 000		20 000		10 40		
Projet santé (*dont budget annexe)							
Secteur de la gare	1 985 285		118 000	118 000		118 000	
Vidéoprotection et tranquilité publique	100 000		250 000 62 500				
Rénovation des quartiers *	200 000		320 000	350 000		350 000	
Désimperméabilisation et végétalisation de la ville	100 000		300 000	400 000		400 000	
TOTAL	3 065 285	48.2 (28)	1 728 000 167 501	868 000		000 898	
		-	* Jean Jaurès	* Avenue 8 mai			
Travaire de voirie et d'aménagement							

Travaux de voirie et d'aménagement urbains et patrimoniaux	619 000 13 556	1 031 000	1 301 934	1 439 520	
Travaux d'entretien	335 000	481 000	400 000	400 000	
Enveloppe équipement courant des services	654 400 50 000	621 500	480 000	480 000	
Politique d'acquisition et de cession	490 279 300 740	SPS 000 885	300 007 300 000 300 000	300 000	100 00Z
Total	2 098 679	2 721 500	1000 2 481 934 200 000	2 619 520	00.002

5 053 665 5 183 685	
5 047 671	
5 047 671	
594 B 37 B 5.5	
6 378 594	
33	
69	
Total général	

8. Evolution de la charge de la dette et des a

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

Il s'agit de l'évolution de l'ensemble des emprunts mobilisés, et d'une prévision de recours à l'emprunt en adéquation avec le pluriannuel d'investissement proposé.

A ce jour, la commune détient 17 emprunts dont 16 à taux fixe et 1 à taux variable.

Selon « la charte de bonne conduite », près de 98,68 % de notre encours de dette au 1er janvier 2024 est classé en catégorie A1 avec des indices en euros et des structures à taux fixes ou variables simples. Les autres prêts sont des contrats à taux variable avec un effet barrière simple (B1) présentant peu de risques.

En 2023, deux emprunts ont été souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : l'un d'un montant de 550.115 euros et l'autre pour un capital de 444.885 €. Ils seront amortis sur 15 ans. Le taux est de 3,68 %.

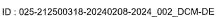
Pour l'exercice 2024, il est prévu de recourir à un emprunt de 1.000.000 € à taux fixe sur 15 ans.

A la suite du présent rapport, il vous sera présenté, comme l'année dernière, une délibération portant sur le recours à l'emprunt 2024 et accordant une délégation annuelle au Maire. Elle présentera, en détail, la structure de la dette ainsi que son classement en fonction de la typologie mise en place par la charte de bonne conduite "Gissler". Il vous est proposé de l'adopter à la suite du débat d'orientation budgétaire en raison de la très grande fluctuation actuelle des taux. On observe depuis 2022 une forte hausse des taux. Même si une stabilisation est observée depuis fin 2023, les prospectives pour les exercices 2024 à 2026 sont construites sur la base de taux d'intérêt à 5,50 %. Cette hausse des taux explique la hausse de la prévision du montant des intérêts pour la période 2024 – 2026. A titre d'exemple, pour expliquer l'impact de cette évolution, les intérêts versés au titre des prêts souscrits en 2021 et 2022 pour financer le programme de rénovation énergétique des bâtiments (5 M€) s'élèveront à 32 K€ en 2024 alors que ceux des contrats souscrits en 2023 (995 K€) seront de 35 K€.

Les taux fixes obtenus ces dernières années ont été et sont toujours un atout pour notre politique d'investissement.

<u></u>			····				
	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel
Capital de la dette au 01/01/N	10 718 762	10 265 676	11 303 138	12 191 671	11 821 806	11 361 483	10 925 746
Capital / habitant	764	835	844	886	834	801	771
Nouveaux emprunts	1 000 000	2 500 000	2 500 000	995 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Remboursement du capital	1 453 086	1 462 538	1 611 468	1 364 865	1 460 323	1 435 737	1 304 145
Capital de la dette au 31/12/N	10 265 676	11 303 138	12 191 671	11 821 806	11 361 483	10 925 746	10 621 601
Remboursement intérêts	263 323	233 073	196 291	168 414	200 037	219 425	239 758
Annuité	1 716 409	1 695 611	1 807 759	1 533 280	1 660 359	1 655 162	1 543 903
Taux	0,58 %	0,51 %	0,90 %	3,68 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %

Publié le



9. Situation des Ressources Humaines

L'évolution des rémunérations (chapitre 012)

	2019	2020	2021	2022 (avec Santé)	2023 provisoire (hors Santé)
6218 AUTRE PERSONNEL EXTÉRIEUR	229 279	154 350	191 007	133 643	144 353
6331 VERSEMENT MOBILITÉ	87 426	85 570	87 975	92 926	90 669
6332 COTISATIONS VERSÉES AU F.N.A.L.	24 296	23 767	24 438	25 814	25 186
6333 PART. EMPLOYEURS FORMATION PROFESS. CONTINUE	784	246	190	496	704
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	97 327	87 501	96 770	105 029	104 899
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	3 924 609	3 879 408	3 890 840	4 014 081	3 910 034
64112 NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL ET INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	94 704	87 622	91 169	92 478	42 423
64114 Personnel titulaire – Indemnité inflation	0	0	0	12 300	0
64118 AUTRES INDEMNITÉS	1 142 096	1 161 148	1 259 938	1 418 236	1 478 512
64121 ASSISTANTES MATERNELLES – REMUNERATION PRINCIPALE	. 0	0	0	0	211 107
64128 ASSISTANTES MATERNELLES – INDEMNITÉS	0	0	0	0	46 386
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	865 091	786 394	909 532	1 016 466	660 042
64134 Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0	0	0	6 300	0
64138 AUTRES INDEMNITÉS	127 659	109 312	136 208	172 970	189 167
64168 AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	16 184	0	0	0	0
6417 REMUNERATIONS DES APPRENTIS	8 312	9 449	16 056	22 753	0
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	922 608	891 119	930 698	1 012 677	983 255
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 248 966	1 236 617	1 246 178	1 285 469	1 253 738
6454 COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	40 649	35 289	40 201	47 144	45 641
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	228 458	235 804	231 439	283 294	340 923
6456 VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLÉMENT FAMILIAL	29 497	23 211	14 807	16 604	9 610
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	19 024	16 537	16 075	18 267	19 142
64731 VERSÉES DIRECTEMENT		13 220	8 264	1 781	5 915
6475 MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	5 412	4 430	6 432	3 568	1 670
6478 AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERS	0	0	0	0	23 677
6488 AUTRES CHARGES	13 844 9 126 225	0 8 840 994	0 9 198 219	1 913 9 784 209	112 9 659 040

L'année 2023 a été impactée par des mesures structurelles :

• Revalorisation du point d'indice

En complément des 3,5 % en juillet 2022, le point d'indice a été relevé de 1,5 % en juillet 2023. Sur le semestre concerné, la masse salariale progresse de 42 K€. Par rapport à 2022, l'impact global de ces deux augmentations est de 137 k€.

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

Revalorisation du SMIC

En janvier et mai 2023, le SMIC a été revalorisé. Cela a impacté mécan En janvier et mai 2023, le SMIC a été revalorise. Cela a impacté mécan in 10: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE la collectivité dont l'indice minimum est passé de 353 à 361 (+2,26%), avec un impact estime a zone sur 2023.

Revalorisation des grilles basses

En parallèle de l'augmentation de la valeur du point, les grilles indiciaires des catégories B et C ont été revues afin de ne plus conserver le même indice sur les premiers échelons (prise en compte de l'augmentation de l'indice majoré minimum). Cette revalorisation des grilles basses a engendré 12,6 K€ de masse salariale supplémentaire en 2023.

A cela s'ajoutent des mesures ayant un impact ponctuel

La prime pouvoir d'achat

Mise en œuvre en décembre 2023, le montant global pour le budget principal a été de 106 k€.

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

La GIPA reconduite en 2023, concernant les agents dont l'indice de rémunération n'a pas ou peu évolué en 4 ans, a été plus importante de 13,7 k€ en 2023 du fait de la hausse de l'inflation.

Elles se cumulent avec des évolutions récurrentes des Ressources Humaines :

L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

De manière classique, l'ancienneté des agents et leurs promotions entraînent chaque année l'augmentation de leurs indices de rémunération. Ce GVT induit ainsi une augmentation de la masse salariale en cours d'année. L'impact du GVT est de 59 K€ en 2023.

L'assurance statutaire

+ 58 k€ de cotisation d'assurance statutaire en plus en 2023 suite à l'augmentation du tarif.

En contre-partie, la maîtrise de l'évolution des effectifs a permis de contenir l'évolution du chapitre 12, tout en continuant sa politique de déprécarisation en proposant des titularisations aux agents contractuels sur des postes d'entretien, d'agent d'office et d'animation.

Les perspectives nouvelles impactant 2024 :

- En début d'année, l'ensemble des agents se voient attribués 5 points d'indice supplémentaires. Cela impactera le budget d'environ 100 k€.
- En 2024, 8 agents bénéficient d'un avancement de grade, 70 bénéficieront d'un avancement d'échelon. A ce jour, les décisions du Centre de Gestion sur les promotions internes ne sont pas encore connues.
- Plusieurs départs en retraite sont programmés en 2024, entraînant là encore des variations au gré des profils des personnes qui intégreront la collectivité.
- Enfin, la paie à façon devrait être mise en œuvre au second semestre.

L'évolution des effectifs

Evolution du nombre de postes occupés par catégorie de grade :

Par catégorie	01/01/19	01/01/20	01/01/21	01/01/22	01/01/23	01/01/24
Α	16	16	18	16	20	19
В	28	28	25	29	24	22
С	147	144	149	151	140	154
Total	191	188	192	196	184	195

Envoyé en préfecture le 12/02/2024 Reçu en préfecture le 12/02/2024 Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

Nombre de postes occupés	01/01/19	01/01/20	01/01/21	01/01/22	01/01/23	01/01/24
Emplois fonctionnels	3	2	2	2	2	2
Filière administrative	46	48	48	47	45	43
Filière technique	95	90	92	95	87	94
Filière sociale et médico-sociale	21	20	20	16	17	20
Filière animation	12	11	11	16	14	19
Filière culturelle	4	3	3	3	3	2
Filière sportive	0	0	0	1	1	0
Filière police	3	5	6	6	5	5
Agents de sécurité d'école	7	9	10	10	10	10
Sous-total filières	191	188	192	196	184	195
Assistantes Maternelles	7	7	7	8	8	7
Apprentis / emplois aidés	3	1	1	2	0	0
Total général	201	196	200	204	192	202

A noter que les effectifs totaux au 1er janvier 2022 et 2023 comprennent 3 agents qui sont comptabilisés dans deux filières différentes (double poste en filière technique et animation), et 6 agents sont concernés en 2024. De plus, en 2022 ont été retirés les 4 agents du pôle santé pour permettre la comparaison par la suite. Enfin, l'augmentation en 2024 intègre la « déprécarisation » de 9 agents contractuels déjà présents en 2022/2023.

Les avantages en nature

Dans la collectivité, certains agents peuvent bénéficier en fonction des exigences et des contraintes liées à l'exercice de leurs fonctions de deux catégories d'avantages en nature : il s'agit des logements de fonction et des voitures de service remisées à domicile.

A ce jour, la flotte automobile comprend 5 véhicules de service remisés à domicile.

Il reste un seul logement de fonction au Foyer Municipal.

Autres faits marquants

Face au départ en retraite programmé de plusieurs agents du service Ressources Humaines, Le Conseil Municipal s'est prononcé sur un partenariat avec le Centre de Gestion permettant de faire appel à son service de paie « à façon » dans le but de sécuriser la partie opérationnelle de la gestion des paies (délibération 2023 183 DCM du 11 décembre 2023). Il est prévu un déploiement au début du second semestre 2024.

En conclusion, la projection budgétaire 2024 des Ressources Humaines est de 9.960 K€ correspondant au réalisé de 2023 augmenté des variations attendues de la masse salariale suite aux évolutions des carrières, du SMIC, des grilles indiciaires.

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

5 000 000 9 960 000 50 000

BP 2026 projeté 400 000

30 000

1.800.000

20 737 340

BP 2026 projeté 240 000 1 100 000 5 459 625 7 690 327 3 519 228 928 160 1 800 000

18 937 340

10. Evolution du budget de fonctionnement du Budget principal

Dépenses de fonctionnemen

Dépenses de fonctionnement						•	200 ag	2000 00	L
	2019	2020	2021	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	
011 Charges générales	3 700 086,51	3 099 491,89	3 685 699,41	4 688 532,65	5 043 110,00	4 678 843,81	3 000 000	5 000 000	
012 Charges personnel	9 126 224,70	8 840 993,50	9 198 219,33	9 784 208,61	00'000 096 6	9 659 486,35	000 096 6	000 096 6	
014 Atténuation de produits	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	20 000	50 000	
65 Charges de gestion	1 585 917,69	1 681 817,14	1 647 559,12	1 888 161,26	1 848 007,00	1 709 606,84	1 800 000	1 800 000	
66 Charges financières	263 323,17	233 072,81	202 312,85	184 452,57	205 000,00	169 185,30	220 000	240 000	
67 Charges spécifiques	30 748,04	134 159,45	78 364,89	19 683,91	12 300,00	16 128,72	30 000	30 000	
68 Provisions	20 000,00	50 000,00	108 150,00	2 223,00	00'0	59 574,00	0	0	
Dêpenses imprévues – M57		00'0		00'0	400 000,00	00'0	400 000	400 000	
Total opérations réelles	14 726 300,11	14 039 534,79	14 920 305,60	16 567 262,00	17 468 417,00	16 292 825,02	17 460 000	17 480 000	
Opérations d'ordre	99'669 889	852 082,96	1 132 935,47	1 071 781,05	750 000,00	654 188,37	750 000	750 000	
Virement en investissement					2 845 334,23	00'0	2 940 770	2 481 347	
Total section	15 359 999,77	14 891 617,75	16 053 241,07	17 639 043,05	21 063 751,23	16 947 013,39	21 150 770	20 711 347	
Recettes de fonctionnement									
	2019	2020	2021	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 Projeté	BP 2025 projeté	8 4
013 Atténuation de charges	443 766,98	486 072,14	327 347,85	253 150,37	249 000,00	280 355,80	240 000	240 000	
70 Produits des services	1 058 606,37	469 094,24	563 009,47	1 123 307,05	1 100 341,00	1 223 082,22	1 100 000	1 100 000	
73 Impôts et Taxes	11 790 959 09	11 719 565 77	70 KTK 301 C1	12 418 001 40	5 457 255,00	5 461 263,70	5 459 625	5 459 625	
731 Fiscalité locale	70'SGS 0S/ TT	74'00C CT / TT	12 195 474,57	12 418 091,40	7 144 265,00	7 656 281,59	7 485 175	7 586 989	
74 Dotations	4 268 494,67	4 183 691,64	4 026 924,46	3 952 684,44	3 855 567,00	4 069 028,90	3 704 727	3 596 573	
75 Produits de gestion	568 720,32	543 442,78	593 120,51	973 126,18	1 389 134,00	1 599 921,28	928 150	928 160	
76 Produits financiers	1 132,95	1 037,76	1 070,31	1 212,39	00'0	1 780,40	٥	¢	
77 Produits spécifiques	321 334,86	320 462,90	535 314,41	1 299 684,22	00'0	42 258,48	O	0	
78 Reprises provisions	17 901,75	38 309,25	00'0	100 000,00	00'0	3 150,00	٥	0	
Total opérations réelles	18 410 310,92	17 755 677,13	18 243 261,38	20 121 256,05	19 195 562,00	20 337 122,37	18 917 688	18 911 347	
Opérations d'ordre	2,81	0,62	97 513,61	41 087,97		388,84			
Résultat reporté					1 868 189,23		2 233 082	1 800 000	
Total section	18 410 313,73	17 755 677,75	18 340 774,99	20 162 344,02	21 063 751,23	20 337 511,21	21 150 770	20 711 347	
Cession	181 960,00	181 960,00	300 792,50	510 600,00		14 120,00			
Solde de la section de fonctionnement	3 050 313,96	2 864 060,00	2 287 533,92	2 523 300,97		3 390 497,82			
Résultat reporté N-1	2 031 656,81	1 759 424,85	2 499 932,63	1 983 524,68		1 868 189,23			
Résultat fonctionnement avant affectation	5 081 970,77	4 623 484,85	4 787 466,55	4 506 825,65		5 258 687,05			

Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

ivolution du budget d'i		vestis	sement	t du Bu	dget p	nvestissement du Budget principal	ID : 025-	ID : 025-212500318-202
Dépenses d'investissement	2019	2020	CA 2021	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 BP 2025 Projeté projeté	BP 2026 projeté
10 Dotations	78 582,94	68 213,32	30 361,16	12 015,39	10 000,00	40 327,53	10 000 10 000	10 000
13 Subventions 16 Remboursement emprunt	1 414 248.15	1.526.274,03	1 592 550.88	1 621 803.00	1 525 524,00	7 600,76	1 482 323 1 457 737	1 326 145
20 Immobilisations incorporelles	111 487,05	104 880,54	263 732,69	105 002,78	36 500,00	76 283,37		
204 Subventions d'équipement	41 320,29	50 828,82	210 244,50	108 982,30	00'0	63 894,00		
21 Immobilisations corporelles	793 159,18	988 005,21	1 473 281,61	1 064 914,79	3 018 179,00	2 235 201,14	4 449 500	3 487 520
23 Travaux en cours	3 310 810,68	2 236 280,06	2 702 879,92	4 070 083,70	442 561.23	3 721 428,66)
26-27 Immobilisations financières			22 950,00	20 080,00	1 985 293,00	122 300,00		
Dépenses imprévues - M57			00,000 00	20 001,33	00.0		406 771 200 000	200 000
Total opérations réelles	5 749 608,29	4 974 481,98	6 361 838,76	7 023 763,49	7 018 057,23	7 740 433,30	5	5 023 665
Opérations d'ordre Solde d'exécution reporté	12 254,61	2 503,30	343 655,37	90 677,97	30 000,00	389,84	30 000 30 000	30 000
Total section	5 761 862,90	4 976 985,28	6 705 494,13	7 114 441,46	7 048 057,23	7 740 823,14	6 378 594 5 047 671	5 053 665
Recettes d'investissement	2019	2020	2021	2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024 BP 2025 Projeté projeté	BP 2026 projeté
10 Dotations	1 250 655,26	524 579,06	766 288,11	522 486,44	557 493,00	510 235,69	774 000 515 000	515 000
1068 Excédent capitalisé	3 241 225,90	3 322 545,92	2 123 552,22	2 803 941,87	2 638 646,42	2 638 636,42		
13 Subventions	332 607,13	218 209,64	453 948,51	963 324,89	1 518 156,00	1 788 256,81		20 000
16 Emprunt	1 027 442,79	1 013 798,20	2 517 965,91	2 509 074,43	1 021 324,00	996 028,31	1021324 1021324	1 021 325
20 Immobilisations incorporelles								
21 immobilisations corporelles								
Autres	44 168,78			42.378,88		6 571,92		
024 Cessions					325 740,00		645 CCC 200 000	200 000
45 Trayaux rue de Seloncourt PMA	28 000 308 3	5 070 122 82	E 961 754 75	86 719.53	CV 020 130 A	E 020 720 1E	ACC 287 1 ACC 730 C	1 796 335
	indica and	Serior CLOS	52452 7555	100000000000000000000000000000000000000	A COST TOO C			1 000 OC
Opérations d'ordre	645 954,27	854 586,26	1 379 077,23	1 121 371,05	780 000,00	654 189,37	780,000	780 000
Vírement du fonctionnement Solde d'exécution reporté					2 845 334,23		2 940 770 2 481 347	2 487 340
Total section	6 542 054,13	5 933 719,08	7 240 831,98	8 049 297,09	59'869 989 6	6 593 918,52	6 378 594 5 047 671	5 053 665
Solde d'exécution Investissement	780 191 23	956 733.80	535 337.85	934 855 63		-1 146 904.62	C	C
Solde d'exécution reporté N-1	-1 527 653,90	-747 462.67	209 271,13	744 608.98		1 679 464,61		0
Reste à réaliser dépenses	-2 832 519,90	-2 461 709,19	-4 484 103,16	-7 110 426,60		-6 031 358,78	0	0
Reste à réaliser recettes	257 436,65	128 885,84	935 552,31	2 792 325,57		2 473 194,17	0	Ō
Besoin de financement	-3 322 545,92	-2 123 552,22	-2 803 941,87	-2 638 636,42		-3 025 604,62	0	0
Résultat fonctionnement avant	5 081 970 77	4 623 484 BE	4 787 466 55	4 505 875 65		5 258 687 05		
Besoin de financement investissement								
Résultat de fonctionnement reporté	-3 322 545,92	-2 123 552,22	-2 803 941,87	-2 638 636,42		-3 025 604,62		
(2002)	1 /59 424,85	Z 493 954,03	1 965 524,00	1 862 189,23		Z Z55 U8Z,45		

Reçu en préfecture le 12/02/2024 5

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

Publié le

12. Situation de la dette au 1^{er} janvier 2024

Organisme prêteur	Date de signature	Type de taux d'intérêt	Taux	Capital souscrit	Capital restant du au 31/12/2023
SOCIETE GENERALE	30/12/2002	>	3,00	1 143 367,63	155 911,22
BPFCMA	23/10/2009	LL.	3,80	2 000 000,00	174 616,67
CAISSE D'EPARGNE	04/08/2010	LL	3,07	2 000 000,00	266 666,84
CREDIT MUTUEL	19/08/2011	Ш	4,10	2 000 000,00	500 566,19
CREDIT MUTUEL	13/07/2012	Ц.	4,70	1 000 000,00	313 295,68
BPFCMA	23/09/2013	LL	3,31	1 000 000,00	333 333,20
CFF	23/07/2014	Ш	2,69	1 000 000,00	393 422,08
CREDIT MUTUEL	01/07/2015	L	1,35	1 300 000,00	606 666,56
CAFIL LA BANQUE POSTALE	16/08/2016	L	06'0	1 000 000,00	533 333,24
CAISSE D'EPARGNE	31/10/2017	Ш	1,09	1 300 000,00	779 999,92
CREDIT MUTUEL	31/10/2018	Ш	1,23	1 000 000,00	686 912,98
CAFIL LA BANQUE POSTALE	31/10/2019	L.	0,57	1 000 000,00	733 333,28
CAFIL LA BANQUE POSTALE	31/10/2020	1	0,58	1 000 000,00	799 999,96
CFF	02/09/2021	L	0,51	2 500 000,00	2 250 000,00
CREDIT MUTUEL	06/05/2022	4	06'0	2 500 000,00	2 298 747,47
CDC FONDS D EPARGNE	28/04/2023	4	3,68	444 885,00	444 885,00
CDC FONDS D EPARGNE	28/04/2023	ц.	3.68	550 115.00	550 115.00

Hors souscription de nouveaux emprunts, le capital de dette de la Ville au 31 décembre 2023 sera entièrement amorti en 2042.

Total

ID:025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

13. Evolution des ratios d'endettement (2018 – 2026 prévisionnel)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel
Capital de la dette au 01/01/N	11 528 181	11 127 035	10 718 762	10 265 676	11 303 138	12 191 671	11 821 806		10 925 746
Capital / habitant	775	777	764	835	844	988	834	801	77.1

Nouveaux emprunts	1 000 000	1 000 000	1 000 000	2 500 000	2 500 000	995 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Remboursement du capital	1 401 145	1 408 273	1 453 086	1 462 538	1 611 468	1 364 865	1 460 323	1 435 737	1 304 145
					•				
Capital de la dette au 31/12/N	11 127 035	10 718 762	10 265 676	11 303 138	12 191 671	11 821 806	11 361 483	10 925 746	10 621 601
Remboursement intérêts	308 979	275 855	263 323	233 073	196 291	168 414	200 037	219 425	239 758
Annuité	1 710 125	1 684 128	1 716 409	1 695 611	1 807 759	1 533 280	1 660 359	1 655 162	1 543 903
Taux	1,23 %	0,57 %	0,58 %	0,51%	% 06'0	3,68 %	5,50%	5,50 %	5,50 %
Dépenses réelles de fonctionnement	14 398 745	14 726 300	14 039 534	14 792 646	16 567 262	16 297 383	17 500 000	17 520 000	17 540 000
Recettes réelles de fonctionnement	18 196 378	18 410 310	17 755 677	18 237 244	20 121 256	20 337 122	18 917 687	18 911 346	18 937 339
Marge d'autofinancement courant	% E8'98	87,64 %	87,25 %	89,13 %	90,35 %	86,85 %	100,23 %	100,23 %	99,51 %
Taux d'endettement	61,15 %	58,22 %	57,82 %	61,98 %	96 65'09	58,13%	96 90'09	57,77 %	96'09'95
Durée de désendettement / recettes réelles de fonctionnement	m	m	m	ო	n	m	60	ω	ю
CAF	3 581 923	2 684 011	3 545 874	3 022 163	2 254 310	3 997 481	1 417 687	1391346	1 397 339
Durée de désendettement / CAF	m	4	en .	4	ıo	m	ю	60	ω

CAF = recettes réelles de fonctionnement - produits des cessions d'immobilisations - dépenses réelles de fonctionnement .
La durée de désendettement d'une collectivité peut se calculer soit par rapport aux recettes réelles de fonctionnement soit par rapport à la Capacité d'Autofinancement (CAF). Il convient de remarquer que dans les deux cas, les données 2024 à 2026 sont calculées sur la base du Budget Primitif estimé ce qui tend à dégrader l'indicateur (hors résultat).

14. Situation de la dette garantie au 31 décembre 2023

Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, les collectivités locales ont la possibilité d'intervenir garantissant les emprunts d'un tiers. Ce dispositif facilite l'accès au crédit des bénéficiaires ou leur permet d'accéder à des taux d'intérêt moindres. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Les garanties d'emprunt entrent dans le cadre des engagements hors bilan. Les garanties financières aux emprunts contractés par des personnes de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière, celles accordées à des personnes de droit privé sont encadrées par les dispositions de l'article L3231-4 du Code général des Collectivités Territoriales.

Dans tous les cas, la garantie d'un emprunt donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Les garanties d'emprunt apportées à des personnes privées sont encadrées par trois règles prudentielles :

- une collectivité ne peut garantir plus de 50 % de ses recettes réelles de fonctionnement ;
- l'annuité garantie pour un bénéficiaire ne peut être supérieure à 10 % du montant susceptible d'être garanti ;
- la quotité maximale pouvant être garantie par une ou plusieurs collectivité ne peut dépasser 50 % du prêt sauf pour les opérations d'aménagement où cette quotité est portée à 80 % (article L300-1 à L300-4 du Code de l'Urbanisme) ;

Ces règles prudentielles ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.

A la fin de l'exercice 2023, le capital garanti restant dû s'élève à 14 482 595 € répartis sur 133 lignes d'emprunts.

A l'exception de la garantie accordée à l'EHPAD pour la construction de nouveaux locaux en 2012, l'ensemble des prêts sont en lien avec le logement social.

La durée de vie résiduelle des emprunts garanti est de 26 ans.

La forte hausse des taux d'intérêt, et en particulier du Livret A, qui sert à financer le logement social entraîne pour les organismes logeurs une hausse des coûts pour leurs travaux de construction et de rénovation du parc locatif. La Caisse des Dépôts et Consignations leur propose un allongement de la durée des prêts jusqu'à 80 ans pour la partie foncière des projets (voir délibération spécifique)

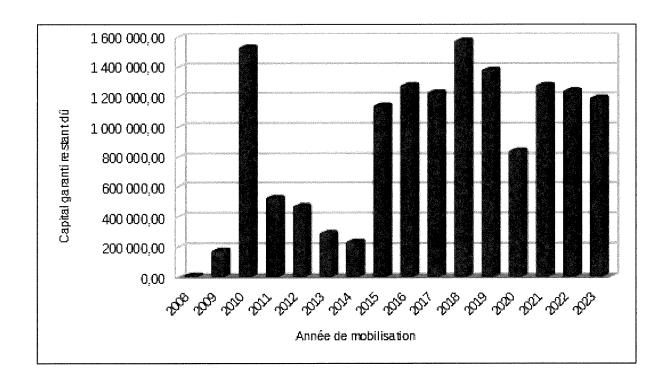
Situation par organisme garantie:

	Nombre de prêts garantis	montant initial	Capital garanti restant dû au 31/12/2023
HABITAT 25	15	1 080 911,79	809 037,11
IDEHA	22	4 846 050,02	3 517 353,07
MAISON DE RETRAITE	1	784 764,04	477 398,14
NEOLIA	95	11 466 095,21	9 678 807,49
Total Résultat	133	18 177 821,06	14 482 595,81

Situation par organisme prêteur :

	Nombre de prêts	Montant initial garanti	Capital garanti restant dû au 31/12/2023
CDC	131	17 729 325,06	14 088 075,31
LA BANQUE POSTALE	1	236 000,00	224 523,70
CARSAT	1	212 496,00	169 996,80
Total Résultat	133	18 177 821,06	14 482 595,81

Capital garanti restant dû en fonction de l'année de mobilisation du prêt :



Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

15. Le budget annexe « Santé »

Depuis de longues années, la Ville d'Audincourt a manifesté un grand intérêt quant aux fluctuations de la démographie médicale et, par ses actions, a contribué au maintien et à l'installation de praticiens généralistes et spécialistes sur le territoire communal.

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a choisi de renforcer la vocation sanitaire du Site Lucine en installant au second étage la Maison Médicale de Garde (MMG) rayonnant à l'échelle de l'agglomération et un Centre Municipal de Santé (CMS) pour pallier au déficit de médecin généraliste sur le territoire.

L'ensemble des opérations est retranscrite dans un Budget Annexe spécialement dédié à ces opérations. A compter de 2023, le budget applique la norme budgétaire et comptable M57 comme le budget principal.

La Maison Médicale de Garde

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la ville assure la coordination et la gestion administrative du cabinet de garde. Sans cet engagement fort, synonyme de maintien d'un service public de première nécessité dans l'agglomération, l'offre médicale serait aujourd'hui sensiblement différente et aurait un impact direct sur les recours aux urgences de l'hôpital, déjà saturées.

En témoignent les statistiques de fréquentation de l'année 2023 qui confirment la hausse des consultations à la maison médicale.

	2021	2022	2023
Nombre de consultations	6091	7598	7861

MAISON MÉDICALE DE GARDE : DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	DOB 2024
011 CHARGES A CARACTÉRE GÉNÉRAL	38 775,00	26 315,98	29 500,00	28 184,44	29 300,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	70 000,00	79 864,99	87 000,00	91 826,57	92 500,00
Total Dépenses	108 775,00	106 180,97	116 500,00	120 011,01	121 800,00

Les charges générales sont estimées en progression afin de tenir compte des besoins prévisionnels en fournitures et en petit matériel. Des pistes d'économie sont envisagées, en particulier en ce qui concerne la location du matériel informatique.

La progression des dépenses de personnel correspondent à la déclinaison des mesures salariales appliquées dans la fonction publique territoriale.

MAISON MÉDICALE DE GARDE : RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	DOB 2024
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	102 065,00	102 065,00	102 065,00		
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 710,00	4 947,63	13 803,00	21 889,08	19 740,00
Total Recettes	108 775,00	107 012,63	115 868,00	123 954,08	121 800,00

L'ensemble des charges est financé par une subvention de fonctionnement de l'ARS (102 K€) et la participation de la Ville d'Audincourt. Cette dernière progresse dans la même proportion que les dépenses pour assurer l'équilibre de l'activité.

Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024 002 DCM-DE

Le Centre Municipal de Santé

Audincourt a fait un choix politique fort avec l'ouverture le 17 octobre 2022 d'un Centre Municipal de Santé, répondant ainsi directement à la diminution du nombre de médecins sur le territoire et en inscrivant la ville dans une nouvelle dynamique.

Cet engagement a permis aussi de conforter le site Lucine dans sa vocation sanitaire, encore renforcée en cours d'année 2023 par l'arrivée de 2 sages femmes dont le cabinet est aujourd'hui situé au 2ème étage.

Depuis l'ouverture, le succès du Centre de Santé n'a pas cessé de conforter la ville dans son choix.

Pour l'ensemble de l'année 2023, 14 114 consultations ont été réalisées. L'analyse de la fréquentation montre que 50 % des patients sont des Audincourtois tandis que l'autre moitié de la patientèle est principalement originaire des communes de l'agglomération.

Les rendez-vous sont de diverses natures : une programmation plus lointaine et non urgente par le biais d'internet, des créneaux au jour le jour pour des besoins plus urgents et des visites à domicile pour la population plus âgée notamment.

L'arrivée rapide d'un nouveau médecin au 1^{er} Mars 2024 permettra à la fois de répondre aux besoins de nouveaux patients tout en réduisant les délais de prise de rendez-vous pour la patientèle actuelle.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ : DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	DOB 2024
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÈRAL	71 838,00	30 002,71	80 468,00	81 388,40	95 700,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	695 000,00	91 653,46	304 000,00	308 068,12	395 500,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	5 000,00	26,77	3 000,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	10 000,00	22 500,00
Total Dépenses	766 838,00	121 656,17	389 468,00	399 483,29	516 700,00

Les charges liées au fonctionnement progressent mécaniquement avec l'arrivée en mars 2024 d'une nouveau médecin : outre la hausse des charges de personnel, elle entraîne mécaniquement la hausse du coût de l'accès au logiciel de gestion, aux connexions cryptées et à Receptel pour la prise de rendez-vous. A cela s'ajoute le coût de la prospection pour le recrutement de nouveaux personnels de santé.

Une provision de 10 K€ a été constituée en 2023 afin de constater le décalage lié au contentieux avec la CPAM et les mutuelles.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ : RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	DOB 2024
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	684 400,00	89 040,24	257 459,22	357 837,23	357 837,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	133 250,00	77 279,00	19 000,00		
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	24 390,00	74 992,81	92 938,00	26 485,53	30 000,00
Total Recettes	842 040,00	241 312,05	369 397,22	475 586,06	438 383,00

Les recettes du Centre Municipal de Santé sont liées la facturation des soins médicaux. Ils sont estimés de manière prudente à 358 K€, en tenant compte de l'impact de la hausse de la consultation de base de la Sécurité Sociale à 26,50 € au 1^{er} novembre 2023. L'activité du nouveau médecin permettra dans un premier temps de mieux répartir la charge de la patientèle actuelle, et de réduire les délais de prise en charge. Pour cette raison, l'inscription proposée en 2024 sera au niveau du réalisé 2023.

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

Ces recettes sont complétées par les Recettes d'Objectifs de santé Pub 2023, il a été perçu le montant des sommes dues au titre de 2022 et des acomptes pour l'exercice courant. En 2024, le budget percevra éventuellement le reliquat des sommes dues pour 2023, si les objectifs définis ont été respectés, et les acomptes pour 2024 (31 K€). A cela s'ajoute la subvention « Teulade » sur les charges patronales des médecins (21 K€).

Comme pour la Maison Médicale de Garde, une participation de la Ville assure l'équilibre de l'activité. Son montant est estimé à 30 K€ en 2024, en cohérence avec les montants versés en 2023.

Les Ressources humaines

En 2022, suite aux difficultés rencontrées dans la mise en place technique des trains de paie, le salaire des agents du budget Santé a été pris en charge par le budget principal de la Ville avant de faire l'objet d'un remboursement.De plus, l'activité du Centre Municipal de Santé n'a débuté que le 17 octobre. Les charges de personnel correspondent uniquement à un trimestre.

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL

		2022	2023
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	171 518,45	46 758,82
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	0,00	1 240,99
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION	0,00	5 248,18
64111	PERSONNEL TITULAIRE REMUNERATION PRINCIPALE	0,00	4 825,04
64113	PERSONNEL TITULAIRE NBI	0,00	126,27
64118	PERSONNEL TITULAIRE AUTRES INDEMNITÉS	0,00	2 304,51
64131	NON TITULAIRES REMUNERATIONS	0,00	199 705,28
64132	NON TITULAIRES SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	0,00	31,75
64138	NON TITULAIRES PRIMES ET AUTRES INDEMNITÉS	0,00	45 011,34
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	0,00	65 347,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	0,00	19 420,84
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00	9 874,67

171 518,45 399 894,69

Dont CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL- MAISON MEDICALE DE GARDE

		2022	2023
page 12.			
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	79 864,99	26 634,52
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	0,00	229,45
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION	0,00	968,32
64111	PERSONNEL TITULAIRE REMUNERATION PRINCIPALE	0,00	0,00
64113	PERSONNEL TITULAIRE NBI	0,00	0,00
64118	PERSONNEL TITULAIRE AUTRES INDEMNITÉS	0,00	0,00
64131	NON TITULAIRES REMUNERATIONS	0,00	33 441,49
64132	NON TITULAIRES SUPPLÈMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	0,00	31,75
64138	NON TITULAIRES PRIMES ET AUTRES INDEMNITÉS	0,00	12 923,84
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	0,00	13 812,56
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	0,00	1 926,09
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 858,55

79 864,99 91 826,57

Publié le ID : 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL-CENTRE MUNICIPAL DE SANTI

		2022	2023
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	91 653,46	20 124,30
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	0,00	1 011,54
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION	0,00	4 279,86
64111	PERSONNEL TITULAIRE REMUNERATION PRINCIPALE	0,00	4 825,04
64113	PERSONNEL TITULAIRE NBI	0,00	126,27
64118	PERSONNEL TITULAIRE AUTRES INDEMNITÉS	0,00	2 304,51
64131	NON TITULAIRES REMUNERATIONS	0,00	166 263,79
64132	NON TITULAIRES SUPPLÈMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	0,00	0,00
64138	NON TITULAIRES PRIMES ET AUTRES INDEMNITÉS	0,00	32 087,50
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	0,00	51 534,44
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	0,00	17 494,75
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00	8 016,12

91 653,46 308 068,12

L'augmentation des dépenses de personnel en 2023 s'explique par :

- l'activité du Cente Municipal de Santé sur un exercice
- les mesures de revalorisations salariales comme la hausse de 1,5 % du point d'indice au titre de 2023 et à l'impact en année pleine de l'augmentation de celle de 2022
- la mutualisation du personnel avec le Budget Principal en particulier les heures supplémentaires permettant l'ouverture de la Maison Médicale de garde.

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Maison médicale de garde		
Secrétaire médicale	2	2
Centre municipal de santé		
Secrétaire médicale Médecins	1 2	1 2

Les effectifs du cabinet médical de garde n'ont pas vocation à évoluer. Les 2 secrétaires assurent à tour de rôle la permanence en soirée et en week-end. Un renfort est prévu pour les jours où l'amplitude horaire est trop importante et lors des congés bien évidemment.

Les efforts de la collectivité se sont portés sur le renforcement de l'équipe médicale du Centre de Santé. Si au 1^{er} janvier, les effectifs sont identiques, la commune accueillera un nouveau médecin à partir du 1^{er} Mars pour un temps non complet. La secrétaire médicale exercera également à temps complet.

La question des remplacements est actuellement travaillée afin de pouvoir recruter des jeunes professionnels encore non thésés, mais en capacité d'assurer des remplacements sur les périodes d'absence des médecins titulaires.

Pour les éléments généraux de la situation des ressources humaines, il convient de se reporter aux informations fournies pour le budget principal.

Les relations entre le Budget Annexe Santé et le Budget Principal

Les relations entre le Budget Santé et le Budget principal sont de deux natures :

- La participation de la Ville à la politique de Santé fixée par une délibération du 11 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Envoye en préfecture le 12/02/2024

- La mutualisation c'est à dire la constatation de charges assumées intégration du 3 avril 2023.

	2022	2023	DOB 2024
MUTUALISATION MOYENS			
VERSEMENT DE LA MAISON MÉDICALE DE GARDE AU BP	20 171,28	20 593,43	21 500,00
VERSEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÈ AU BP	7 222,82	29 569,85	31 500,00
MUTUALISATION PERSONNEL VERSEMENT DE LA MAISON MÉDICALE DE GARDE AU BP	79 864,99	26 634,52	27 500,00
VERSEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ AU BP	91 653,46	20 124,30	21 500,00
PARTICIPATION DE LA VILLE A LA POLITIQUE DE SANTÉ			
VERSEMENT DE LA VILLE A LA MAISON MÉDICALE DE GARDE	4 947,63	21 195,00	19 740,00
VERSEMENT DE LA VILLE AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	74 992,81	26 484,00	30 000,00

Reçu en préfecture le 12/02/2024 Publié le ID:025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

Evolution du budget de fonctionnement du Budget annexe Santé

Dépenses de fonctionnement

	2022	CA 2023 Provisoire	
011 Charges générales	 56 318,69	109 572,84	
012 Charges personnel	 171 518,45	399 894,69	

011 Charges générales	56 318,69	109 572,84
012 Charges personnel	171 518,45	399 894,69
65 Charges de gestion	00'0	26,77
68 Provisions	00'0	10 000,00
Total opérations réelles	227 837,14	519 494,30
Opérations d'ordre	00'0	19 136,92

00'0
0,00 19 136,92

0,00 19 136,92	00'0	

19 136,92	00'0	
00'0	00'0	

Virement en investissement

Total section

538 631,22

227 837,14

CA 2023 Provisoire	
2022	

Recettes de fonctionnement

89 040,24 179 344,00 79 940,44	24 357 837,23 00 193 328,30 44 48 374,61 68 599 540 12
--------------------------------------	---

Total opérations réelles

Opérations d'ordre

Résultat reporté

Total section

75 Produits de gestion

74 Dotations

70 Produits des services

39 902,78	00'0
00'0	00'0

639 442,9	348 324,68
39 902,7	00'0
nio .	20.0

60 908,92	39 902,78	100 811,70
120 487,54	00'0	120 487,54

Solde de la section de fonctionnement

Résultat reporté N-1

Résultat fonctionnement avant affectation

BP 2024	BP 2025	BP 2026
Projeté	projeté	projeté

638 500	638 500	638 500
0	0	0
3 000	3 000	3 000
488 000	488 000	488 000
147 500	147 500	147 500

20 000

20 000

22 500

BP 2026 projeté	
BP 2025 projeté	
BP 2024 Projeté	

0	0	0
557 688	557 688	560 188
49 740	49 740	49 740
152 611	152 611	152 611
355 337	355 337	357 837

658 500	658 500	661 000
100 812	100 812	100 812

658 500 658 500	
-----------------	--

Regu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

BP 2026 projeté

BP 2025 projeté

BP 2024 Projeté

Evolution du budget d'investissement du Budget annexe Santé

ment 2022 CA 2023	nunt 0,00 0,00 0,00	78 540,76 3 11 78 540,76 3 11	0,00 0,00 0,00 rté 0,00 78 540,76	78 540,76 81 652,76	ent 2022 CA 2023
Dépenses d'investissement	16 Remboursement emprunt 20 Immobilisations inconnelles	21 Immobilisations corporelles Total opérations réelles	Opérations d'ordre Solde d'exécution reporté	Total section	Recettes d'investissement

BP 2026 projeté projeté 1 500 0 0 0 0 0 18 069 18 069 18 069	BP 2025 projeté 1 500 0 0 0 20 000 1 8 069 1 18 069 1 18 069	BP 2024 Projeté 8 400 0 0 0 22 500 18 069 48 969 0
20 00	20 000	
		3 4
BP 2026 projeté	BP 2025 projeté	BP 2024 Projeté
39 569	39 569	48 969
0	0	0
0	ō	0
39 569	39 569	48 969
39 569	39 569	48 969
0	0	0

00 00 0

00'0

Solde d'exécution reporté Virement du fonctionnement

Total section

Total opérations réelles

16 Emprunt

Opérations d'ordre

1068 Excédent capitalisé

10 Dotations

00'0

100 811,70

100 811,70

120 487,54

Résultat fonctionnement avant affectation

Besoin de financement investissement Résultat de fonctionnement reporté (002)

-80 584,76 39 902,78

0,00

-78 540,78

Solde d'exécution d'investissement Solde d'exécution reporté N-1

Reste à réaliser dépenses

Besoin de financement

Reste à réaliser recettes

000

-80 584,76

3 437,80

Publié le

ID: 025-212500318-20240208-2024_002_DCM-DE

Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement envisagées en 2024 :

- sécurisation des locaux par un système de vidéoprotection
- achat d'un logiciel commun aux médecins de la Maison Médicale de Garde
- installation d'une climatisation au second étage du site Lucine

Grandes masses Budgétaires

Budget de fonctionnement

-	CA 2022	CA 2023 provisoire	DOB 2024
Charges de personnel	171 518	399 895	488 000
dont personnel mis à disposition par budget général	27 394	50 163	53 000
Charges de fonctionnement et exceptionnelles	56 319	119 600	150 500
dont charges à reverser au budget général	171 518	46 759	49 000
Charges financières (intérêts de la dette)	0	0	0
Amortissements		19 137	22 500
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	227 837	538 631	661 000
MMG : subvention ARS	102 065	102 065	102 065
CMS : consultations	89 040	357 837	357 837
CMS : ROSP et subvention « Teulade » (2022 : subventions	77 279	91 263	50 546
d'installations)	11 219	91 203	30 340
Autres		695,61	
Participation de la Ville à l'équilibre	79 940	47 679	49 740
CMS : participation de la Ville	74 993	26 484	30 000
MMG : participation de la Ville	4 948	21 195	19 740
Solde d'exécution reporté (solde)		39 903	100 812
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	348 325	639 443	661 000
Solde section de fonctionnement	120 488	100 812	garan ili aran menang <mark>i</mark> n
Besoin en financement investissement	80 585	0	Ŏ
Résultat net	39 903	100 812	0

Budget d'investissement

	CA 2022	CA 2023 provisoire	DOB 2024
Solde d'exécution reporté		78 541	
Dépenses investissement	78 541	3 112	53 064
Remboursement du capital de la dette			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	78 541	81 653	53 064
FCTVA			12 495
Emprunt			
Amortissements		19 137	22 500
Solde d'exécution reporté (solde)		80 585	18 069
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	99 722	53 064
Solde section d'investissement	-78 541	18 069	0
Reports et restes à réaliser	-2 044	-14 631	0
Besoin en financement investissement / Résultat	-80 585	3 438	0